Commune de Merxheim

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

3.2.b Plan de zonage
Partie village

Plan Local d'Urbanisme approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2005.

Le Maire

ADAUHR

ECHELLE 1/2000

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

Interdiction d'accès direct des constructions à la voie publique

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

1 — OUVRAGE PUBLIC, INSTALLATION D'INTERET GENERAL

2 — VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES

ESPACE A PLANTER

ZONES INONDABLES

source DDAF : PPRI de la Lauch

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L.123-1-7° du code de l'urbanisme

COURS D'EAU A PRESERVER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation des opérations
1	Desserte du secteur AUa à partir de la RD 15
2	Desserte de la zone AU à partir de le rue de Raedersheim
3	Desserte de la zone AU à partir de la rue Haute
4	Desserte du secteur AUa à partir de la RD 47
5	Sentier piétonnier
6	Desserte de la zone AU à partir de le rue de Raedersheim
7	Place de retournement
8	Sentier piétonnier
9	Extension de l'aire de jeux
10	Extension de l'aire de jeux